

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B105-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B105

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Beaurecueil avenue Louis Sylvestre (ex RD58) dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A." - Lots n°1, 2 et 3

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_21

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Beaurecueil Avenue Louis Sylvestre (ex RD58) dans le cadre des accords-cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix » - Lots n°1, 2 et 3

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi attributaires (le n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés en juin 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures d'entrées de ville, de réhabilitation des zones d'activités et d'infrastructures de déplacement. Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés de travaux subséquents aux accords-cadre n°2012 AC 01, n° 2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 pour l'aménagement de l'entrée de ville de Beaurecueil Avenue Louis Sylvestre (ex RD58)

Pour information, la CAO réunie le 14 février 2014, a décidé de déclarer sans suite le lot n°2 « éclairage public », le présent rapport porte uniquement sur les lots 1 et 3.

Exposé des motifs :

Economie du marché

Par délibération n°2013-B084 du 07 mars 2013, le Bureau Communautaire autorisait la signature des accords-cadres multi attributaires n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts.

Ces accords-cadre ont été passés selon les dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Ils ont été notifiés le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
 - Groupement SATR/URBA TP
 - GIL TP
 - EUROVIA
 - SOGEV
 - Groupement SLE TP/ROUTIERE DU MIDI
- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
 - SNEF
 - NOEL BERENGER
 - SPIE
- Lot n°3 - Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - SERP
 - IPS

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vu de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Les marchés subséquents, objets de ce rapport, portent sur l'aménagement de l'entrée de ville de Beaurecueil Avenue Louis Sylvestre (ex RD58) pour les lots 1 (Voirie et réseaux divers), 2 (Eclairage Public et 3 (Espaces Verts).

L'objectif de cet aménagement est d'apporter des solutions normalisées et paysagères aux défauts de l'entrée de ville actuelle, que ce soit en terme de valorisation de l'espace public ou d'intégration des modes de déplacement doux (piétons et cycles).

Le programme de cette opération a fait l'objet d'une approbation en Bureau Communautaire du 10 mai 2012 par délibération n°2012-B180.

Le délai de préparation des travaux, fixé par le Maître d'Ouvrage dans le Règlement de consultation pour l'ensemble des candidats est de 6 semaines.

La durée des travaux est définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent.

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

- Lot n°1 – Voirie et réseaux divers : 433 315 € HT.
- Lot n°2 – Eclairage Public : 35 642 € HT.
- Lot n°3 – Espaces Verts : 32 930 € HT.

Mise en concurrence :

Un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire de l'accord-cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 3 février 2014 à 12H00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 – Prix des prestations : coefficient de pondération : 80%

2 – Délais : coefficient de pondération : 20%

Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2012-B180 du Bureau Communautaire du 10 mai 2012 approuvant le programme de travaux ;

VU la délibération n°2013-B084 du Bureau Communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature des marchés accords-cadres n° 2012 AC 01, n°2012 AC 02 et n° 2012 AC 03.

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS1E13 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Beaurecueil Avenue Louis Sylvestre (ex RD58), à l'entreprise SOGEV, pour une durée de travaux de 19 semaines et pour un montant estimatif de 449 617.80€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 2012MS3A13 relatif aux travaux d' « Espaces verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Beaurecueil Avenue Louis Sylvestre (ex RD58), à l'entreprise CALVIERE, pour une durée de travaux de 2.5 semaines et pour un montant estimatif de 32 690.80€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Beaurecueil avenue Louis Sylvestre (ex RD58) dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A." - Lots n°1, 2 et 3

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014